



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Avis public aux propriétaires non domiciliés d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Par cet avis public, Mélissa Hébert, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le ou les documents appropriés.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 16 octobre 2025, soit le dernier jour de la commission de révision en personne.

Vous pouvez vous présenter en personne aux commissions de révision :

Jours et heures : 15 octobre de 15h à 18h
16 octobre de 17h à 20h

Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyens pour présenter la demande :

1. Par écrit : Faire parvenir le ou les formulaires au plus tard le 14 octobre 2025 par un transporteur autre que Poste Canada ou en personne. Confirmez avec la présidente d'élection le ou les formulaires à compléter.
2. Par visioconférence : Prendre rendez-vous au plus tard le 14 octobre 2025. Au besoin, compléter une procuration et la faire parvenir par un transporteur autre que Poste Canada ou en personne au plus tard le 14 octobre 2025.

Jours et heures : L'analyse des demandes écrites ainsi que les visioconférences se feront durant les heures régulières des commissions, soient le 15 octobre de 15h à 18h et le 16 octobre de 17h à 20h

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente ou le président d'élection.

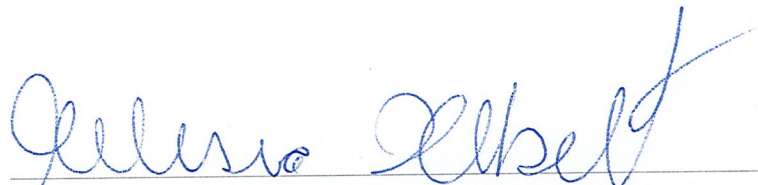
COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

1058, rue Principale		Albertville	G0J 1A0
Numéro et voie	Bureau	Municipalité	Code postal
	1		
418-756-3554			
Numéro de téléphone	Poste		

SIGNATURE

Lieu : Albertville

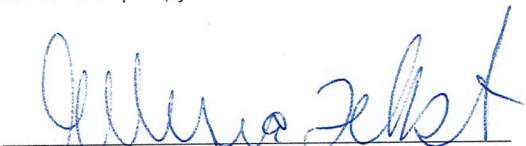
Date : 8 octobre 2025


Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Présidente d'élection de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public aux propriétaires non domicilié d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau de poste et au bureau municipal, le 8 octobre 2025, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 octobre 2025


Mélissa Hébert, Présidente d'élection